



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

Confessions d'un enseignant de politique linguistique

François Gaudin

Laboratoire Langues, textes, discours, dictionnaires,
Université de Rouen Normandie, France
francois.gaudin@univ-rouen.fr

Reçu le 06-02-2020 / Évalué le 20-03-2020 / Accepté le 10-05-2020

Résumé

Cet article présente un cours consacré aux politiques linguistiques et terminologiques. Tout d'abord, nous décrivons plusieurs modèles théoriques qui ont émergé après le passage de la question de l'actualité journalistique au domaine de la linguistique. Une deuxième partie concerne quelques études de cas à dimension historique : la gestion linguistique de la décolonisation de la France, la renaissance de l'hébreu en Israël ou l'émergence de politiques terminologiques au Québec. L'importance de la terminologie pour les langues moins répandues est soulignée. Nous pensons que ces notions contribuent à offrir une vision progressive de la politique et de la planification linguistiques, ce qui pourrait contribuer à une approche plus démocratique des questions de langue.

Mots-clés : terminologie, écologie des langues, glottopolitique, aménagement linguistique

Confessions of a language policy teacher

Abstract

This article presents a course devoted to language and terminology policies. First, we describe several theoretical models that emerged after the shift from the issue of journalistic actuality to the field of linguistics. A second part concern a few case studies with a historical dimension: linguistic management of the decolonization of France, the rebirth of the Hebrew language in Israel or the emergence of terminology policies in Quebec. The importance of terminology for less widely used languages is stressed. We think that the notions help to offer a progressive view of language policy and planning, that could help a more democratic approach to issues of language.

Keywords: Terminology, Linguistic Ecology, Glottopolitics, Linguistic Planning

Les coordinatrices de ce volume m'ont demandé de m'interroger sur un de mes cours et c'est la première fois de ma carrière que je formalise par écrit une réflexion de ce type. Il n'est donc pas étonnant que je commence par une question.

Pourquoi un cours sur les politiques linguistiques ?

Je suis devenu titulaire d'un cours sur les politiques linguistiques pour deux types de raisons : 1. scientifiques et 2. conjoncturelles.

1. Ma formation a été imprégnée de sociolinguistique dans un laboratoire, alors rayonnant, où officiaient Bernard Gardin, Louis Guespin et Jean-Baptiste Marcellesi qui furent membres de mes jurys de thèse et d'habilitation. J'ai travaillé pendant une quinzaine d'années à développer la socioterminologie avant de changer d'orientation et de soutenir une thèse d'histoire. Or mes travaux sur cette orientation sociolinguistique de la terminologie m'ont conduit à travailler sur les politiques linguistiques, principalement étatiques, et à réfléchir sur les mécanismes qui conditionnent l'usage et permettent parfois de le modifier de façon concertée. Des thèses menées sur l'équipement terminologique du lao ou du vietnamien m'avaient rendu sensible la dépendance à l'anglo-saxon moderne de certaines langues.
2. Les raisons conjoncturelles tiennent à la circulation des cours et au départ en retraite d'un collègue qu'il a fallu remplacer. Cette circonstance m'a fourni l'occasion de poursuivre un questionnement dont mes travaux en histoire culturelle des dictionnaires m'avaient éloigné.

À la réflexion, j'éprouve un réel plaisir à mener ce cours et à faire dialoguer les notions et les modèles avec des études de terrain. Celles-ci peuvent avoir trois sources.

3. D'une part, nos étudiants, peu nombreux, sont en très grande majorité étrangers et il s'en trouve toujours quelques-uns qui souhaitent faire partager leur expérience et acceptent de confronter les notions du cours aux situations, souvent plurilingues, qu'ils connaissent et ont vécu.
4. D'autre part, j'invite des orateurs extérieurs pour nous exposer des problématiques qu'ils connaissent par expérience ou par profession, le défraiement posant parfois problème dans une université de province. C'est une occasion de contribuer à la formation des futurs chercheurs.
5. Enfin, je propose des études de cas comportant une dimension historique autour de sujets que j'ai été conduit à privilégier, tels que la gestion linguistique de la décolonisation de la France, la renaissance de la langue hébraïque en Israël ou l'archéologie de la terminologie et l'histoire du développement des politiques linguistiques au Québec. Peut s'y ajouter l'histoire des politiques proprement terminologiques, mais le cadre d'une vingtaine d'heures oblige à sélectionner. Et j'éprouve toujours devant des

étudiants quelques réticences à évoquer mes propres travaux au-delà de mentions ponctuelles.

Cet enseignement a eu une conséquence sur mon activité de directeur de thèse puisque je dirige actuellement une étude prospective, menée par Cleudir Luz da Mota, des politiques linguistiques au Cap-Vert, après avoir fait soutenir une thèse, en cotutelle avec Monique Cormier de Montréal, sur une approche sociolinguistique de la production terminologique au Québec, qu'a rédigée Sophie Ballarin¹. Le titre complet de cette thèse témoigne de l'importance qu'a occupée dans notre réflexion la glottopolitique, que proposa Louis Guespin et qu'il développa avec Jean-Baptiste Marcellesi².

L'appropriation de ce « modèle glottopolitique » de nos aînés rouennais s'est faite en tentant de l'enrichir, et non de l'appliquer servilement, notamment en tenant compte du fait que les sociolinguistes ont souligné la solidarité des représentations sur les langues et des pratiques linguistiques. J'ai donc inclus les premières dans le modèle pour en élargir l'application. Tout d'abord, j'ai intégré les seules représentations de la langue aux pratiques langagières elles-mêmes puis, dans un second temps, je l'ai appliqué aux représentations en général, pour tenir compte du fait que les dictionnaires que j'étudie véhiculent tout uniment un modèle de la langue et une doxa. L'usage des concepts doit se faire en veillant à leur conserver une vertu heuristique - mais je parle déjà d'un autre cours, consacré à l'épistémologie et à l'éthique. Ce qui prouve la solidarité des questionnements.

Un peu d'histoire pour commencer...

Mon cours débute de façon assez convenue par un historique des notions - il ne faut pas craindre la banalité - et je retrace en préalable l'histoire de l'apparition du syntagme politique linguistique en français à la fin du XIX^e siècle. La notion véhiculée par le terme *politique linguistique* est ancrée dans des situations politiques concrètes et elle est évoquée, dans ses premiers usages, à propos de tensions diplomatiques - la diplomatie englobant les relations internes à une entité étatique. La gestion des équilibres linguistiques en Belgique occupe tôt les colonnes des journaux. Les journalistes qui, devant les chercheurs, utilisent le terme politique linguistique parlent déjà du thème de mon cours. Ce qui prouve qu'il ne s'agit pas d'un concept mais d'une notion de sens commun à laquelle se sont attachés des chercheurs qui, plus d'un demi-siècle plus tard, ont élaboré des réflexions non journalistiques. Ce fait impose de réfléchir à la frontière entre le sens commun et la réflexion universitaire. Il importe d'autant plus de sensibiliser les chercheurs en formation à cet aspect que les chercheurs qui choisissent ces

thématiques sont souvent concernés personnellement et le font souvent dans une orientation militante. Le but universitaire peut alors être réduit à un moyen. Et la production de connaissances sacrifiée à la pragmatique politique - l'action étant parfois hors d'atteinte.

Le militantisme n'est qu'une des facettes de la motivation individuelle. Les chercheurs étatsuniens qui serviront de figures titulaires à cette sous-discipline s'y intéresseront pour des raisons éminemment personnelles. Dans un pays d'immigration massive, Einar Haugen s'intéresse au norvégien, sa langue familiale ; Joshua Aaron Fishman au yiddish. Les parcours professionnels ne sont pas non plus dénués d'intérêt explicatif : Albert Valdman, né à Paris, n'arrive aux États-Unis qu'à l'âge de treize ans ; il fut donc plongé jeune dans un milieu allophone pour lui. Il travaillera tout d'abord comme linguiste au Foreign Service Institute qui forme les diplomates aux langues étrangères, et où travaillera également le sociolinguiste Charles Ferguson³. On rencontrera plus difficilement de telles implications personnelles dans les études sur la phonologie ou la temporalité.

La prise de recul historique permet de mettre en perspective les travaux plus récents en politique linguistique et d'insister sur l'importance de la gestion des langues dans la vie collective. Les politiques linguistiques constituent donc une réalité commune et concernent tout un chacun. Ce qui distingue la notion de sens commun du concept sociolinguistique, c'est l'ensemble de notions liées qui lui donnent sens. Je propose donc à mes étudiants de comparer plusieurs types de conceptualisations, chez différents auteurs et, parfois, chez un même auteur dont la pensée a pu évoluer. Tout comme ils ont rencontré, l'année précédente, les deux philosophies successives de Ludwig Wittgenstein ou d'Hilary Putnam. C'est une façon de les mettre en garde contre le dogmatisme et le psittacisme. Je ne m'aventure pas sur le terrain des politiques éducatives, qu'ils abordent par ailleurs.

Mes auteurs de prédilection pour cet enseignement sont des figures francophones : Louis-Jean Calvet, Robert Chaudenson, Jean-Claude Corbeil, Didier Robillard, j'y ajoute Norman Labrie pour son étude sur la communauté européenne et le duo Louis Guespin et Jean-Baptiste Marcellesi pour la proposition glottopolitique. La politique linguistique occupe une place inégale dans les carrières de ces différents auteurs et je cite beaucoup plus, en fait, Louis-Jean Calvet dont la production, abondante, n'a pas connu de pause et qui propose régulièrement des réflexions stimulantes⁴. Jean-Claude Corbeil est le seul à disposer d'une expérience de responsable politique et de linguiste, ce qui lui confère une place particulière. C'est à partir de ses propositions que je rationalise la terminologie employée, après avoir exposé aux étudiants l'efflorescence et la générosité des étiquettes conceptuelles accumulées dans la littérature. La pratique de la sociolinguistique

impose de recourir à un bon dictionnaire des synonymes... Une démarche inspirée de la terminologie normalisatrice permet de dépasser les effets de propriété intellectuelle et de mettre en ordre et en relation les concepts étudiés afin de faciliter leur appropriation. Mes étudiants ont été sensibilisés, l'année précédente, par l'étude de Lavoisier et Condillac, à l'idée qu'une science est une langue bien faite. Ils savent que le travail de réflexion terminologique constitue un facteur de progrès scientifique et une condition de la formation intellectuelle.

Les politiques linguistiques, quelles histoires !

J'ai évoqué les études de cas que j'utilise à tour de rôle. Je n'aurais sans doute pas osé choisir la première, qui suit l'évolution du général de Gaulle, si mon prédécesseur, Claude Caitucoli, ne l'avait fait⁵. Le personnage est emblématique et son rôle dans la décolonisation est très intéressant à observer. En suivant son itinéraire et les positions successives qu'il occupe, en fonction de ce que l'on peut reconstruire de ses convictions personnelles et des contraintes de l'environnement politique, on mesure à quel point ses décisions sont pesées et négociées sans que l'objectif qu'il s'est fixé soit perdu de vue. La prise en compte par Charles de Gaulle de la longue durée, sa réflexion sur les minorités - il rédigea un introuvable rapport sur les Kurdes⁶ -, son respect des langues étrangères⁷ permettent de nuancer son image publique, parfois hâtivement brossée. Mais surtout cette histoire permet de restituer son épaisseur à la colonisation que l'on dénonce à juste titre mais parfois en la simplifiant à l'excès. Et encore méconnaît-on souvent le sens premier du terme *colonisation*, tout comme on ignore, dans l'histoire du fait colonial, les initiatives inspirées par les socialistes utopistes, saint-simoniens ou fouriéristes. Et j'essaie d'attirer l'attention sur l'intérêt de la lexicographie coloniale, liée à la production d'ouvrages qui pourraient réunir les chercheurs des deux rives alors qu'aucune ne veut s'en saisir et assumer les fruits scientifiques de ce passé - notre héritage partagé.

La langue hébraïque redevint une langue d'usage grâce à l'opiniâtreté d'un homme, Eliezer Ben Yehuda, disciple de Littré, qui s'installa en Palestine et entreprit un dictionnaire collaboratif. Il éduqua ses enfants en hébreu, langue dont les religieux fustigeaient l'usage profane et que personne d'autre ne parlait. Ben Yehuda créa ensuite une crèche puis une école, un journal, une académie. Et lorsque, un quart de siècle après sa mort, l'État d'Israël fut créé, le pays disposait d'une langue ressuscitée et prête à l'emploi. Ce jeune État présente aussi à l'analyste un visage singulier dans la gestion des langues que pratiquent ses citoyens, et l'irruption massive de russophones à la fin du XX^e siècle a bouleversé le paysage linguistique en raison des nombreuses initiatives qu'ils ont prises, offrant

un exemple de politique linguistique sociétale. Le cas d'Israël montre que le rôle des individus n'est pas à négliger dans la réflexion sur les politiques linguistiques. Il n'est pas rare qu'ils jouent un rôle moteur.

Ce fut le cas également au Québec dont on ne retient parfois que les initiatives gouvernementales, certes spectaculaires. Mais on comprend moins bien l'assentiment que reçurent ces initiatives législatives quand on méconnaît l'action d'une minorité de francophones qui jetèrent les bases d'une action en faveur de leur langue, et ce dès le XIX^e siècle, depuis Philéas Gagnon et Joseph-Évariste Prince, jusqu'à l'abbé Vincent-Pierre Jutras qui mena des enquêtes et Adjutor Rivard qui signa trois études terminologiques techniques portant sur le loquet, la serrure et la clef mais fut surtout l'âme de la Société du parler français au Canada. Il n'est pas non plus sans intérêt de noter que cette élite francophone engagée travaillait, dès le début du XX^e siècle, sous le patronage de l'Université Laval, située en banlieue de Québec. Par la suite, les gouvernements successifs qui s'emparèrent de la question linguistique nommèrent des commissions, où l'archevêque côtoyait le sociologue et dont les travaux approfondis permirent une connaissance précise des situations linguistiques. Elles mirent les décideurs à même de prendre des décisions susceptibles de répondre aux problèmes qui se posaient. Et encore fallut-il trois lois pour que soit rédigée enfin la plus grande loi linguistique jamais promulguée qui allait offrir un cadre législatif et normatif durable à la Belle province.

Langues dans l'espace

Une autre thématique revient dans les cours et les exposés. Il s'agit du rapport entre langues, territoires et diasporas. Je m'intéresse surtout aux cas où des diasporas tentent de maintenir ou équiper leur langue, que celle-ci dispose ou non d'un territoire : de ce point de vue, le dictionnaire kurde réalisé en Suède, l'équipement du sängo pour le vocabulaire informatique mené hors de Centrafrique ou les actions de la diaspora peul en faveur du pulaar présentent le même intérêt.

Les politiques linguistiques sont le plus souvent envisagées par rapport à un État, une province, une région, un territoire. En France, l'arabe ou le berbère sont plus marginaux que le saintongin, d'après un critère patrimonial - au risque du folklorique. Or les déplacements de population, déjà massifs, ne peuvent que s'accroître et le double mouvement de globalisation et d'enracinement que suscite la multiplication des déplacements devrait conduire à voir se multiplier les initiatives pour préserver des langues moins diffusées que d'autres et parlées dans les pays plus pauvres. C'est de là que viennent la plupart de nos étudiants étrangers ayant choisi une université de province. Je ne peux qu'espérer que les clés que je leur propose leur permettront de mieux comprendre les situations qu'ils rencontrent et, pour ceux qui agiront, de le faire de façon plus éclairée.

Notes

1. Ballarin, Sophie. 2009. *Approche sociolinguistique de la production terminologique au Québec. Application du modèle glottopolitique*, thèse de doctorat en sciences du langage et en traduction, en co-tutelle, Universités de Montréal et de Rouen, sous la direction de Monique Cormier et François Gaudin.
2. Je dis « nous » parce que les travaux de cette période ont été menés collectivement au sein d'un informel « Groupe de recherche en terminologie », à l'existence plus amicale qu'administrative. On peut préférer l'amitié à la hiérarchie et travailler quand même...
3. Notice « Charles A. Ferguson », *Language*, vol. 75, n° 4 (déc. 1999), p. 781.
4. On pourra noter le caractère un peu daté de ces références, mais je n'ai guère lu d'ouvrages stimulants récents qui renouvellent l'approche de ces questions - la majorité des publications sont des études de cas ou des ouvrages collectifs, parfois circonstanciels.
5. Il reprenait un texte publié dans *La francophonie des Pères fondateurs* (Karthala, 2008), ouvrage dirigé par Papa Alioune Ndao.
6. Charles de Gaulle, *La question Kurde*, Imprimerie du Bureau topographique du Levant, 1930.
7. Il aimait s'exprimer dans la langue du pays d'accueil, fût-ce comme au Mexique en utilisant une transcription de type phonétique.